



FONDS SOCIAL DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO « FSRDC »

**Projet de Stabilisation de L'Est du Pays
(STEP II)**

FINANCEMENT BANQUE MONDIALE

IDA 6665-ZR/D6420-ZR

**Manuel opérationnel pour le système de garde d'enfants
"Crèche Mobile" dans les chantiers THIMO**

Réalisé par Oumar BARRY, et

Mis à jour en Février 2022 par Gilles NTUGULO / SSS-STEP II

TABLE DES MATIERES

I.	Contexte du projet	2
II.	Justification de l'initiative de crèches mobiles dans les chantiers THIMO.....	2
III.	Description du concept et des activités CM.....	4
III.1.	Qu'est-ce qu'une crèche mobile	4
III.2.	Aperçu sur les services intégrés pour les crèches mobiles	5
	Les bénéficiaires de la CM sont :	6
	Types d'activités de la crèche.....	6
	Lignes directrices pour la mise en œuvre des crèches mobiles	6
IV.	Principales activités pour la mise en place des crèches mobiles (CM)	7
	Schéma résumant les principales étapes de la mise en œuvre	10
	Les acteurs.....	11
V.	Critères de choix pour la crèche mobile.....	12
VI.1.	Critères de choix des sites devant abriter la crèche mobile	12
VI.2.	Profil des mères animatrices.....	12
VI.3.	Critères d'inclusion des enfants dans les activités de la crèche mobile	12
VI.4.	Dispositif d'organisation et de fonctionnement de la crèche mobile.....	13
	Au niveau de la Crèche Mobile.....	13
	Pour l'éducation parentale/sensibilisation des mères bénéficiaires	13
VI.	Les matériels et équipements de la crèche mobile.....	13
VII.	Curriculum et plan de formation des mères animatrices de la crèche mobile	14
	Curriculum de la formation des mères animatrices	14
	Responsabilités du point focal CM/ CSAES.....	16
VIII.	Plan de suivi-supervision et système des indicateurs	16
	Les indicateurs de processus (qualitatifs) porteront sur les thèmes suivants	16
	Fiche de suivi des indicateurs de la CM.....	18
	Les indicateurs de résultats (quantitatifs) peuvent être déclinés comme suit.....	19
IX.	Structure du budget Crèche Mobile par Chantier THIMO	20

I. Contexte du projet

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo prépare, avec le soutien financier et technique de la Banque mondiale, le Financement Additionnel du « Projet pour la Stabilisation de l'Est de la RDC pour la Paix " STEP-HC " dont la gestion a été confiée au Fonds Social de la République Démocratique du Congo. Le Ministère des Finances, autorité de tutelle du projet, signé un Accord Subsidaire avec le Fonds Social de la RDC (FSRDC) pour l'exécution du Projet.

Le Projet va se focaliser sur un appui direct et holistique à travers des interventions communautaires visant les ménages vulnérables.

Le Projet, d'une durée de 3 ans et demi, est organisé autour de cinq (5) composantes dont (i) Appui aux communautés, avec la construction et la réhabilitation d'infrastructures socio-économiques prioritaires, (ii) Création d'emplois et soutien aux moyens de subsistance, comprenant les travaux publics et les transferts monétaires, (iii) Renforcement des capacités, autour du cadre réglementaire, de la coordination et de la mise en place du système national de protection sociale, (iv) Administration du Projet, y compris la gestion fiduciaire et le suivi évaluation géo localisé et (v) CERC, pour la réponse aux urgences sur l'ensemble du territoire national.

Le STEP II concerne les provinces ci-après : Nord Kivu, Sud Kivu, Ituri, Kasai Central, Sud-Ubangi et Nord Ubangi. Le projet pourrait s'étendre à d'autres provinces qui seront définies ultérieurement.

II. Justification de l'initiative de crèches mobiles dans les chantiers THIMO

Les bénéficiaires directs et populations cibles du projet STEP II sont des personnes déplacées en internes et leurs communautés d'accueil, les jeunes à risque et les femmes dans les communautés relativement stables dans la zone concernée par le projet.

Ces bénéficiaires sont recrutées pour une période de cinq mois, soit 100 jours ouvrables. Cette période est mise à profit pour ;

- (i) Leur permettre de constituer une épargne à utiliser à la fin de leur emploi pour créer ou renforcer des activités pérennes, et
- (ii) Leur donner une formation sur le développement du capital humain, l'inclusion productive, l'inclusion économique et le Développement de la Petite Enfance.

Vu la proportion de femmes parmi les bénéficiaires du STEP II, la problématique du recrutement des femmes avec enfant en bas âge se pose avec acuité. Il y a en effet de sérieux risques pour les enfants aux chantiers (poussière, accidents, maladies diarrhéiques, etc.). Généralement, les chantiers THIMO sont mobiles et l'accès à des structures d'encadrement des enfants pour les bénéficiaires est quasiment difficile, voire même impossible. Plus encore, ces structures n'existent pas en milieu rural.

En République démocratique du Congo, les chantiers THIMO constituent un pourvoyeur d'emploi sans distinction de genre. L'analyse situationnelle réalisée lors de la phase pilote avec le projet PRSMVE, mis en œuvre par le FSRDC, montre en effet que dans les chantiers THIMO les hommes et les femmes y évoluent sans distinction aucune. Cet environnement professionnel révèle la question de la prise en charge des petits-enfants car les parents, ne disposant pas d'autres moyens, se trouvent dans l'obligation d'amener leurs progénitures dans leurs lieux de travail.

Deux principales raisons expliquent la présence des enfants dans les chantiers ; Il s'agit d'abord de l'absence de baby-sitter dans les ménages qui n'ont pas les moyens de s'offrir ce service, mais aussi un autre souci beaucoup plus nutritionnel qui concerne l'allaitement des petits-enfants.

Du côté des parents, la pratique de prendre son enfant au chantier connaît une variation. Si certains viennent tous les jours au chantier avec leurs enfants, pour d'autres la fréquence varie de 2 à 3 fois, voire même rarement. Ces constats permettent d'avancer donc que la présence des enfants dans les chantiers est effective pendant tous les jours ouvrables.

Il faudrait aussi comprendre que cette situation n'est pas sans conséquence aussi bien pour la sécurité des enfants que les défis de leurs prises en charge. Ces derniers affectent aussi le rythme de travail des mamans qui se manifeste par des interruptions dans les tâches à effectuer même si des systèmes de garderies en internes sont notés avec tous les risques que cela pose. C'est dire que pour assurer la surveillance de leurs enfants, certains parents surtout les mamans se trouvent dans l'obligatoire de les porter aux dos ou de les confier à une tierce personne suivant un système de rotation organisationnel mis en place dans les chantiers. Partant de là, il est à noter que dans la plupart des cas, cette tâche est confiée à la personne féminine la plus âgée du chantier. Néanmoins une certaine méfiance est notée du côté des parents envers les personnes en charge de la surveillance des bébés due à une méconnaissance de ces dernières ou une perception sur leurs incapacités de s'occuper d'eux avec la même affection maternelle. Cette méfiance est renforcée aussi par l'existence de conflits interethniques que connait certaines zones.

Nonobstant, certains parents font recours à d'autres stratégies pour la surveillance de leurs enfants. Ces stratégies partent d'abord du ménage par le biais d'arrangements entre conjoints si l'un d'entre eux est inactif autrement dit se retrouve sans emploi ou à un autre adulte ou encore enfant plus âgé suivant leurs disponibilités. Pour d'autres ne disposant pas de cette opportunité, des personnes proches avec un lien familial biologique habitant les alentours constituent une option pour confier les enfants. Mais, ces situations ne s'offrent pas à la plupart des parents évoluant dans les chantiers.

Pour le bien-être de l'enfant, la mère allaitante doit avoir accès à son enfant sans l'exposer aux différents risques du chantier. C'est pourquoi, certaines mères allaitantes, comme ils ne peuvent pas travailler avec le bébé au dos, sont obligés de venir au chantier avec leurs nourrices (grande sœur, pour la plupart des mineurs). Ce qui est contraire aux lois du pays d'autant plus que la place de tout enfant disposant l'âge scolaire est à l'école. Mais suite à l'état de vulnérabilité, ces enfants à l'âge scolaire sont obligés d'assurer la garde des bébés pendant que le parent travail.

En vue d'apporter une solution à ce problème ; les chantiers devraient être organisés pour que les enfants puissent bénéficier d'une garderie sur le site, crèche mobile (CM), à l'écart du chantier lui-même, un système de "garde" à l'improviste sous l'ombre.

L'analyse du contexte permet ainsi de faire les constats suivants :

1. La présence des bébés dans les chantiers est plus marquée dans toutes les zones où les activités du STEPII sont déjà opérationnelles ;
2. Il importe de retenir que chaque chantier THIMO du STEP II compte en moyenne 5 enfants, de 0 à 2 ans, par équipe présents au chantier (soit une moyenne de 50 enfants pour un chantier de 250 bénéficiaires) ;

3. Deux principales raisons expliquent la présence des enfants dans les chantiers : l'absence de baby-sitter suite au manque des moyens dans les ménages (Pauvreté) et le souci du devoir d'allaiter les bébés.
4. Les enfants présents dans les chantiers THIMO sont, soit portés au dos de la maman, soit gardé par une tierce personne (généralement une mineure qui devrait être à l'école, soit la femme la plus âgée de l'équipe) ;
5. Les enfants présents dans les chantiers sont exposés à des risques réels et/ou potentiels (accidents, intempéries, etc.), une situation qui suggère la nécessité d'une sensibilisation constante pour attirer l'attention sur les dangers encourus ;
6. Les problèmes réels et/ou potentiels qui peuvent être associés à ce phénomène sont : blessures ou accidents, enlèvement, sorcellerie, empoisonnement, mort, difficultés à exercer correctement le travail confié ;
7. Les parents qui n'amènent pas leurs enfants dans les chantiers développent les stratégies suivantes pour la garde des enfants : arrangements entre conjoints quand l'un d'entre eux doit aller au travail, recours à un autre adulte du ménage ou à un enfant plus âgé (adolescente le plus souvent) ;
8. Les parents qui prennent leurs enfants avec eux au travail sont ceux qui n'ont pas des figures de confiance dans leurs foyers, et préfèrent avoir leurs progénitures à l'œil dans les chantiers ;
9. Le projet de crèches mobiles au niveau des chantiers est pertinent dans la mesure, où il permettra aux parents de pouvoir bénéficier d'un système de garde d'enfants en lieu de leur travail, avec la plus grande proximité physique et psychosociale qui permet de mieux les avoir à l'œil ;
10. Le profil type de la gardienne d'enfants dans les Crèches Mobiles est une femme âgée ou mère avec son enfant au chantier. Donc le choix de cette position, l'expérience dans la prise en charge des tout-petits enfants devrait primer ;

Avec ces différents constats, l'initiative de crèches mobiles au niveau des chantiers THIMO demeure pertinente pour la quasi-totalité des parents dans la mesure où, il leur permettra de pouvoir bénéficier d'un système de garde d'enfant en lieu de leur travail avec la plus grande proximité physique et psychosociale offrant la possibilité de les avoir à l'œil. Au-delà de ceux-ci, il participerait au bon fonctionnement des chantiers avec une plus grande concentration de toutes les forces productives dans l'exécution des tâches.

III. Description du concept et des activités CM

III.1. Qu'est-ce qu'une crèche mobile

De manière générale, les Crèches Mobiles (CM) sont des services destinés à offrir une chance aux enfants vivant dans des conditions de grandes vulnérabilités (Bénéficiaires des chantiers THIMO) et dans des zones où le service public est presque inexistant. Soit, l'offre n'existe pas du tout, ou alors l'offre de service existe mais la population est trop pauvre pour s'en procurer. Ces initiatives sont tantôt le fait de l'Etat (y compris à travers des services techniques décentralisés ou les collectivités locales), tantôt l'œuvre de la Société Civile ou même de Structures Privées ou de Projets Sociaux, comme STEP II. Certaines initiatives ciblent uniquement les enfants de 0 à 6 ans (crèches, garderies, préscolaires) alors que d'autres incluent les parents dont elles renforcent les capacités en vue d'un passage à l'échelle et dans une perspective de pérennisation. Enfin dans certains cas, il s'agit d'une équipe de spécialistes qui se déplace dans des salles communales. Dans d'autres cas, il s'agit de paradigme de type "baby bus" où l'équipe se déplace dans un camion ou un bus équipé en matériel de nutrition, de stimulation et d'éveil ;

Dans le scénario proposé avec le STEP II, il s'agira de mettre en place des dispositifs simples et flexibles, capables de s'adapter aux rythmes et progressions des chantiers. Les CM auront pour vocation d'offrir des services de garde d'enfants (entre 0 et 24 mois), appropriés aux contextes, en leurs assurant protection, soins et stimulation psychosociale, le temps que leurs mamans participent aux travaux des chantiers. Les CM seront fonctionnels tous les jours de chantier aux heures de travail habituel. Elles seront animées par des femmes bénéficiaires, détachées des chantiers conservant leur statut de salariés (mais répondant un certain nombre de critères bien définis (voir plus loin)) ; ou soit, pour certaines zones, selon que la situation le permettra, il sera fait recours aux services sociaux existant (foyer social, garderie d'enfants, ...).

Par ailleurs, dans le premier scénario de modèle CM, les autres mères travaillant dans les chantiers, dont les enfants fréquentent la crèche, pourront être mises à contribution pour des appuis ponctuels ou planifiés, au besoin, comme aides maternelles, sans rétribution financière spéciale. Les enfants pourront être pris en charge en fonction des nombres d'enfants qui vont fréquenter la CM. Des sessions périodiques d'éducation parentale pourront être animées à l'attention des bénéficiaires et autres femmes des chantiers désirant y prendre part (A ce niveau, nous allons mettre en contribution le Chargé des mesures d'accompagnement).

III.2. Aperçu sur les services intégrés pour les crèches mobiles

Trois éléments fondamentaux que sont ; la protection, la stimulation attentive et la nutrition constituent ensemble le socle structurant du paquet de services pour le développement de la petite enfance. Ces trois aspects fondamentaux sont regroupés sous l'expression « soins bienveillants » ou « soins attentifs », et vont constituer les piliers de l'intervention par l'approche crèche mobile ».

Ceci renvoie à cinq facteurs essentiels pour un bon développement de la petite enfance.

Les soins de santé : vaccination, traitement et prévention des maladies, eau salubre, assainissement amélioré et hygiène satisfaisante ;

Une nutrition adéquate : alimentation répondant aux besoins nutritionnels afin de permettre une croissance et un développement optimaux, ce qui inclut notamment un allaitement précoce et le maintien de l'allaitement exclusif durant au moins six mois, une alimentation complémentaire variée et fréquente ;

La protection : contre la violence, les mauvais traitements, la négligence, les dangers liés à l'environnement (notamment la pollution de l'air) et l'exposition prolongée à d'autres types de menaces susceptibles d'affecter psychologiquement l'enfant ;

Les soins attentifs : interactions attentives avec un parent ou le substitut, qui peuvent comprendre l'alimentation, le jeu, le chant ou simplement parler ;

L'apprentissage précoce : accès à l'enseignement préscolaire et à d'autres possibilités d'apprentissage précoce, notamment grâce à des jouets, des livres et des interactions de qualité avec des adultes ou d'autres enfants du même âge.

Les bénéficiaires de la CM sont :

- Les enfants, entre 0 et 24 mois, des ménages bénéficiaires des chantiers THIMO qui accompagnent leurs parents au travail ;
- Les parents bénéficiaires du STEP II, dans les chantiers THIMO, ayant de jeunes enfants de 0 à 24 mois dans les chantiers THIMO ;
- Des mères animatrices sélectionnées et/ou élues parmi les mères bénéficiaires

La CM fonctionnera sous les deux registres complémentaires suivants :

- Des activités en direction des petits enfants de 0 à 24 mois présents aux chantiers et dont la maman est bénéficiaire travaillant dans le chantier THIMO ;
- Des activités d'accompagnement et d'éducation parentale pour tous les bénéficiaires des chantiers THIMO (hommes et femmes)

Types d'activités de la crèche

Les crèches mobiles accueilleront des enfants entre 0 et 24 mois qui accompagnent leur mère au travail. Ces enfants pourront profiter d'un dispositif de services intégrés qui s'organisent pendant les heures de travail dans les chantiers THIMO, autour des volets suivants :

- Activités d'éveil ;
- Compléments nutritionnels à titre de goûter ;
- Protection à l'abri des intempéries et d'accident ;
- Hygiène corporelle ;
- Traitement égal entre les enfants ;
- Observation de la santé des enfants et repos ;
- Promotion de l'inscription à l'état civil ;

Lignes directrices pour la mise en œuvre des crèches mobiles

- a) La moyenne des enfants dans les chantiers THIMO étant de 5 enfants par équipe, soit une moyenne de 50 enfants par chantier, les crèches mobiles seront mises en place autour de chaque équipe et la garde sera confié à une mère animatrice. L'idéal serait de ne pas dépasser 15 enfants par CM, mais ce sont les réalités du contexte qui aideront à définir ce nombre qui devra être établi en fonction d'un ratio une mère animatrice ou gardienne pour maximum 5 enfants ;
- b) Les activités dans les crèches mobiles pour les jeunes enfants des ménages bénéficiaires seront animées par des mères animatrices, lesquelles seront formées au préalable par les experts du projet, notamment le spécialiste en sauvegarde social et expert en développement social, les SMDAC ou le cas échéant, par des personnes ressources des services techniques déconcentrés (par exemple, protection sociale, santé, éducation, etc. , selon les profils de personnes ressources pertinentes disponibles dans chaque localité ;
- c) Les mères animatrices sont choisies parmi les mères bénéficiaires ayant de jeunes enfants qui les accompagnent au travail, ou parmi les femmes les plus vulnérables de l'équipe (femmes âgées,

etc.) Leur sélection suivra quelques critères et se fera au moyen d'une élection par les bénéficiaires du Groupe de Travail.

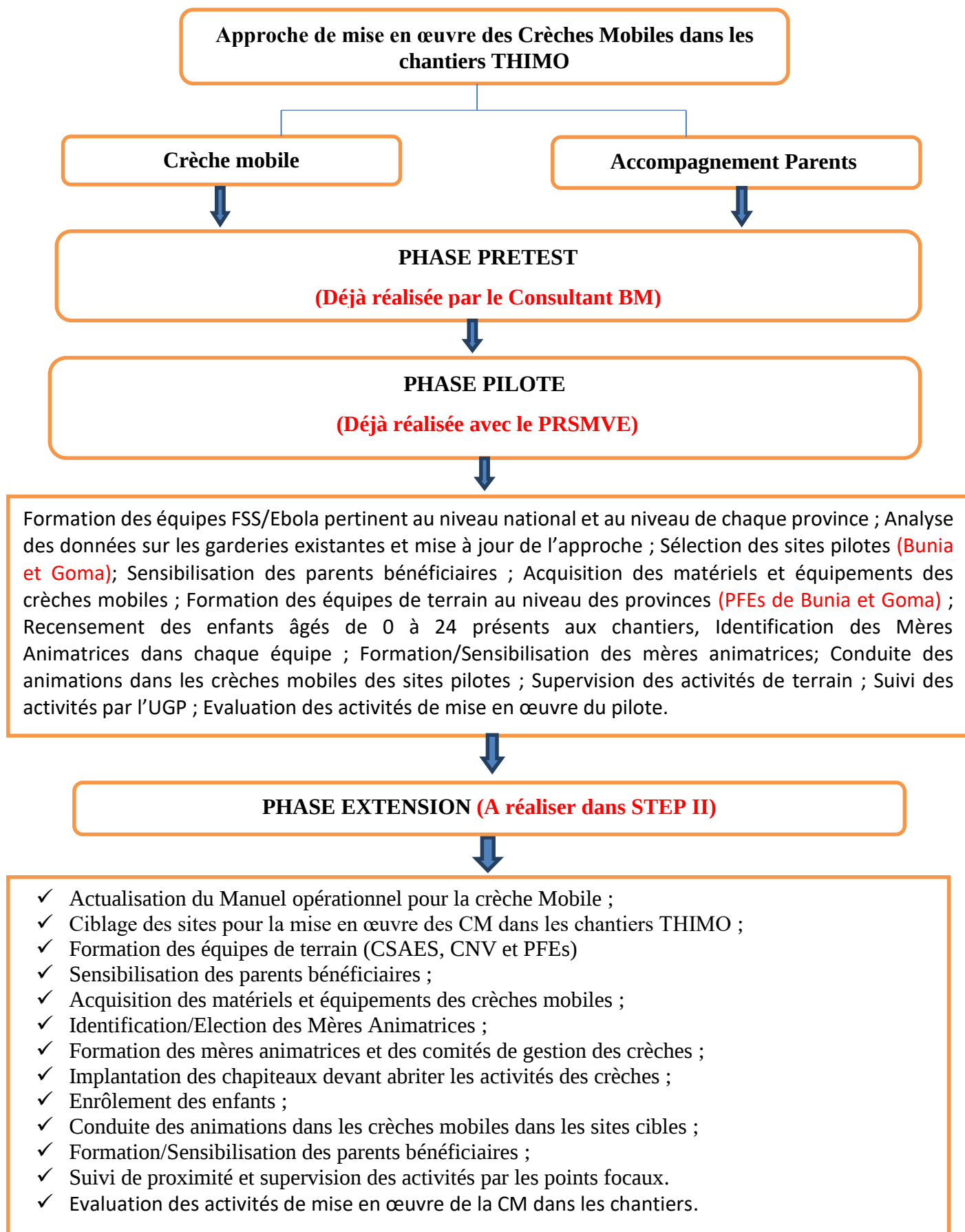
- d) Chaque crèche mobile disposera de 1 à 2 mères animatrices en fonction du nombre d'enfants qui la fréquentent, ne pouvant pas dépassé 15. L'idéal est d'avoir une mère animatrice pour 5 enfants au maximum ;
- e) Les activités d'éveil utiliseront des jouets diversifiés qui seront acquis par le programme ;
- f) Les compléments nutritionnels pourront être des biscuits et lait en poudre supportés par le programme ;
- g) La crèche respectera les normes minimales de protection des enfants : elle sera installée à une distance considérable des travaux et sera constituée de tonnelle fabriquée aux chantiers ou préfabriquées de 4m sur 4m entourée sur 3 côtés de bâche et dotée des grandes nattes, des petits coussins et couvertures pour la sieste des plus jeunes enfants.
- h) Les enfants seront lavés par les mères animatrices. Savon et eau sont inclus dans les activités des chantiers.
- i) Pendant les heures de crèche, les mères animatrices, sous la supervision des PFEs :
 - a. Traiteront tous les enfants en égalité ;
 - b. Observeront la santé des enfants et dirigeront les parents vers les centres de santé en cas de besoin.
- j) Les sensibilisations des parents sur les thématiques ; Développement du capital humain, Inclusion productive, Inclusion économique et le Développement de la Petite Enfance, seront assurées par des mères animatrices ou les PFEs formées à cet effet, mais aussi par le SMDAC lors des différentes formations des bénéficiaires sur les meures d'accompagnement.
- k) Ces séances pourront être organisées pendant les heures de travail, selon un calendrier établi, au niveau de l'environnement proche de la crèche à l'attention de toutes les bénéficiaires de la CM.

IV. Principales activités pour la mise en place des crèches mobiles (CM)

Activités à réaliser par les PF CM	Acteurs	Résultats attendus	Indicateurs
Actualisation du Manuel opérationnel pour la crèche Mobile	SSS	Le manuel CM est adapté aux réalités du STEP II	Existence du manuel opérationnel CM actualisé
Sensibilisation et mise en niveau de l'équipe nationale et des antennes provinciales sur le concept Crèches Mobiles ; Formation des équipes de terrain (CSAES, CNV et PFEs)	SSS	Les personnels dédiés au STEP II ont intégré la notion de de CM	Nombre des séances tenues. Disponibilité des comptes rendus et rapports des séances de formation et sensibilisation.

Réalisation d'une étude rapide de perception et d'acceptabilité des CM dans les zones/provinces cibles pour apprécier l'ampleur du phénomène de la présence des tout-petits enfants dans les chantiers et déterminer les facteurs potentiels limitatifs et favorisant pour la mise en place des CM ; Discussions informelles avec les travailleurs (femmes et hommes) et observations des pratiques en cours en matière de garde d'enfants sur les lieux	SSS CSAES	Assurer une étude de faisabilité sur la mise en œuvre des crèches mobiles dans les différents chantiers. Recueillir les avis des bénéficiaires, en vue d'une readaptation des actions CM	Nombre des visites tenues, Rapports des missions. Propositions concrètes, pour la mise en œuvre des CM dans les différents chantiers
Informations et sensibilisation sur le projet "Crèche Mobile" au niveau des chantiers THIMO	CSAES	Les bénéficiaires des sites THIMO fonctionnant pour au moins pour une durée de 6 à 8 heures par jour sont effectivement informés du projet "Crèche Mobile"	Disponibilité des comptes rendus des séances décrivant : le déroulement ; opinions et appréciations des participants sur le projet CM ; nombre de participants, en distinguant les hommes et les femmes
Recensement des parents avec enfants âgés entre 0 et 24 mois (2 ans) pour qui les contrats sont en cours	CSAES PEF	Les parents avec des enfants âgés entre 0 et 24 mois est effectivement recensés	Disponibilité des listes des parents avec enfants âgés entre 0 et 24 mois, en distinguant les hommes et les femmes
Etablissement de la liste des parents fréquentant les chantiers avec leurs enfants âgés en 0 et 24 mois	CSAES PEF	Les parents fréquentant les chantiers avec leurs enfants âgés en 0 et 24 mois sont clairement identifiés et répertoriés	Disponibilité des listes des parents effectivement fréquentant les chantiers avec leurs enfants âgés en 0 et 24 mois avec une distinction des hommes et des femmes
Recensement des parents souhaitant inscrire leurs enfants âgés entre 0 et 24 mois à la CM	CSAES PEF	Les parents souhaitant inscrire leurs enfants à la CM sont clairement identifiés et répertoriés	- Disponibilité des listes des parents souhaitant inscrire leurs enfants âgés entre 0 et 24 mois à la CM - Disponibilité des listes des enfants candidats pour une inscription à la CM avec leurs âges effectifs
Visites des systèmes de garde existants dans les provinces pour prendre connaissance des dispositions réglementaires régissant le système des gardes d'enfants en RDC et s'informer de	CSAES	Disponibilité d'un état de lieux sur la prise en charge et la garde des enfants. Prise de connaissance sur les dispositifs réglementaires régissant le système de la garde des enfants	Rapport des visites effectués et présences des textes légaux et réglementaires régissant le système de la garde des enfants en RDC

la législation et des normes en vigueur			
Etablir une liste et aller à la rencontre des services techniques, les principales institutions internationales et d'appui au développement, les associations confessionnelles, les ONG, disposant de structures déconcentrées et qui pourraient potentiellement mises à contributions	CSAES	Constituer une base des données des ONG locales et services techniques qui pourraient potentiellement être mis à contribution	Existence d'une base des données
Ciblage des sites pour l'installation et la mise en œuvre des CM dans les chantiers THIMO	PFE CSAES	Les emplacements éventuels des CM sont identifiés pour chaque chantier	Disponibilité des espaces ou installer les CM.
Préparation d'un manuel de formation/sensibilisation des Superviseurs sur la CM	SSS	Un manuel de formation et sensibilisation des superviseurs est effectif	Disponibilité du manuel de formation et sensibilisation CM
Acquisition des matériels et équipements des crèches mobiles	CPM	Tous les matériels et Equipment CM sont acquis et présents dans les dépôts aux chantiers	présence des équipements CM aux dépôt
Identification et Formation des Mères Animatrices	CSAES PFE	Les mères Animatrices sont identifiées en accord avec les mères bénéficiaires et sont formées sur le DPE ;	Liste des femmes animatrices et Rapports de formation
Implantation des chapiteaux devant abriter les activités des crèches, enrôlement des enfants et distribution des équipements CM	CSAES PFE MA	Implantations d'au moins 5 sites CM par chantier et répondant aux normes qualités	Nombre des chapiteaux implanté par chantier et abritant les enfants
Conduite des animations dans les crèches mobiles dans les sites cibles	PFE MA	Encadrement sécurisé et épanouissement des enfants au chantier THIMO	Présence des enfants dans les CM équipés et répondants aux normes
Formation/Sensibilisation des parents bénéficiaires	CSAES SMDAC SSS	Les parents sont formés sur le DPE, ...	Rapports des formations et nombres des bénéficiaires formés
Suivi de proximité et supervision des activités CM	CSAES PFE	Au travers une fiche de suivi des indicateurs, assurer le suivi au quotidien de la bonne marche des CM	Rapports de suivi et de supervision CM
Transmission, à la CG du STEP II, des éléments du Hebdomadaire et mensuel de suivi de proximité	CSAES	Tous les éléments du rapport sont régulièrement envoyés	Disponibilités des éléments du rapport pour chaque zone
Evaluation des activités de mise en œuvre de la CM dans les chantiers	SSS CSAES	Connaitre l'appréciation des bénéficiaires sur la mise en œuvre des CM et tirer des leçons en vue de la réorientation des actions pour un projet future	Rapport d'évaluation



Les acteurs

Les principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre de l'approche CM sont :

- ✓ **La Banque Mondiale** : Partenaire technique et financier dans la mise en œuvre du projet STEP et premier promoteur de la mesure d'accompagnement "Crèche Mobile" ;
- ✓ **Le Consultant International en DPE et Crèche Mobile** : recruté et missionné par la BM pour concevoir le design de l'intervention : (a) définir le curriculum par tranche d'âge et le paquet d'activités, (b) adapter les matériels de formation, de sensibilisation et de jeux, (c) conduire les activités du prétest, (d) appuyer la préparation de la phase pilote et (e) Encadrer la formation des équipes du PFSS à travers le PRSMVE.
- ✓ **L'UGP/FSRDC** : Agence d'exécution du projet ; assure la mise en œuvre et suivi opérationnel des activités. Le niveau central, à travers le Spécialiste en Sauvegardes Sociales du projet, assure le pilotage et la coordination des opérations. Le niveau déconcentré des provinces s'occupe de la mise en œuvre opérationnelle et suivi/supervision directe des activités ;
- ✓ **Le gouvernement Congolais** ; à travers le ministère du genre, famille et enfant : se rassure si les politiques en matière de protection de l'enfant sont respectés ;
- ✓ **Les services techniques et autres partenaires au niveau provincial** : Partenaires pour les activités de formation, de renforcement de capacités, d'accompagnement rapproché et de suivi/supervision de la mise en œuvre de l'approche "crèche mobile".
- ✓ **Les Mères Animatrices** : bénéficiaires du programme PFSS/Ebola, élues et formées pour animer les crèches mobiles ;
- ✓ **Les enfants** : principaux bénéficiaires directs du programme "crèche mobile"
- ✓ **Les parents, en tant que bénéficiaires du THIMO** : cibles du volet éducation et sensibilisation des parents ;
- ✓ **Les Points Focaux Environnementalistes** : Eléments clés du dispositif pour la gestion et la supervision au quotidien des activités de la crèche, ils pourront aussi être mis à contribution pour le coaching des mères animatrices et l'animation des sessions de sensibilisation/éducation parentale ;
- ✓ **Les communautés d'implantation des THIMO et des crèches mobiles**, appui en ressources humaines et matérielles en perspectives d'une dynamique de pérennisation de l'expérience

Les principales attributions des antennes provinciales de l'UGP PFSS/Ebola dans la mise en œuvre de l'approche "Crèche Mobile"

Les antennes provinciales de l'UGP en tant qu'agences d'exécution de proximité de l'approche "Crèche Mobile", dans la réalisation sur le terrain des mesures d'accompagnement des bénéficiaires des activités PFSS/Ebola verront, à cet effet, leurs principales attributions se décliner comme suit :

- ✓ Désigner et outiller un point focal, le CSAES, responsable de l'activité "Crèche Mobile" ;
- ✓ Aménager l'environnement, implanter et équiper les espaces physiques, devant abriter les crèches mobiles. Les chantiers étant mobiles, les CM seront amovibles suivant l'évolution du chantier et des équipes. Néanmoins, il appartient aux antennes de s'adapter selon les milieux d'implantation et la disponibilité d'espace pour l'installation des crèches. Ainsi, selon le contexte, il peut arriver que la crèche soit fixe ;
- ✓ Informer et sensibiliser les bénéficiaires travaillant dans les chantiers THIMO ;

- ✓ Recenser et enrôler les enfants éligibles et dont les parents sont désireux de participer activités de la “crèche mobile” ;
- ✓ Procéder à l’acquisition des matériels et équipements des crèches mobiles et pour la sensibilisation et l’éducation des parents ;
- ✓ Accompagner les bénéficiaires dans la désignation des mères animatrices ;
- ✓ Organiser les formations des mères animatrices, des superviseurs et des comités de gestion de la crèche mobile ;
- ✓ Distribuer et faire le suivi des matériels et équipements de la crèche mobile ;
- ✓ Organiser et suivre le coaching des mères animatrices dans la conduite des animations dans les crèches mobiles ;
- ✓ Suivre les activités des mères animatrices auprès des enfants et des parents ;
- ✓ Référer les enfants vers les services techniques pertinents, en cas de besoin ;
- ✓ Faciliter le partenariat avec les services techniques, ONG, associations et les communautés de proximité de la crèche mobile ;
- ✓ Suivre et superviser toutes les activités relatives à la crèche mobile, documenter tous les processus et établir des rapportages périodiques :

V. Critères de choix pour la crèche mobile

VI.1. Critères de choix des sites devant abriter la crèche mobile

1. Chantiers ayant une expérience de “garderie improvisée” accueillant au moins 5-10 enfants, âgés de 3-24 mois par équipe, ou ayant exprimé la demande avec un nombre suffisant d’enfants ;
2. Existence d’abris de fortune (spacieux, ombragé, salubre) pour la garde des enfants ou un espace aménageable avec un chapiteau ;
3. Gardiennes des enfants expérimentées, disponibles, motivés à prendre part à l’animation de la Crèche Mobile et bénéficiant de la confiance des autres femmes ;
4. Parents présents dans les chantiers, intéressés à voir leurs enfants pris en charge au sein des Crèches Mobiles.

VI.2. Profil des mères animatrices

Les mères animatrices seront choisies et acceptées par les bénéficiaires au niveau d’un groupe de travail.

Le profil des mères animatrices doit correspondre aux exigences ci-après :

- ✓ Employée dans les chantiers THIMO ;
- ✓ Femme âgées/femme multipare, mère d’enfants âgés entre 0 et 24 mois ;
- ✓ Savoir lire et écrire ;
- ✓ Reconnue comme mère aimante et affectueuse ;
- ✓ Patiente et leader au sein de la communauté des bénéficiaires ;
- ✓ Connaissance de la langue et des mœurs du milieu ;
- ✓ Être désignée ou élue par ses pairs ;

VI.3. Critères d’inclusion des enfants dans les activités de la crèche mobile

En ce qui concerne les enfants, les critères d’inclusion sont les suivants :

- ✓ Être issu d'une famille bénéficiaire du programme FSS/Ebola, dont la mère est employée dans les chantiers THIMO ;
- ✓ Être âgé entre 0 et 24 mois ;
- ✓ Être en bonne santé et avoir (si possible) passé avec succès la visite médicale, organisée par le programme et dans un hôpital public du milieu, de préférence choisi avec le concours des bénéficiaires ;
- ✓ Signature d'un consentement éclairé et engagement des parents à se conformer et à respecter les normes et attentes de la crèche mobile ;

VI.4. Dispositif d'organisation et de fonctionnement de la crèche mobile

Au niveau de la Crèche Mobile

- ✓ **Emplacement** : dans l'environnement d'un chantier THIMO temporaire ;
- ✓ **Type d'infrastructure et équipement** : chapiteau à base de matériaux locaux /sticks d'arbre et bâches, nattes, coussins ou petits matelas, draps, etc. ;
- ✓ **Quand** : pendant la période des travaux d'un chantier THIMO temporaire ;
- ✓ **Fréquence** : tous les jours de travail d'une équipe dans un chantier THIMO (habituellement, du lundi au vendredi) ;
- ✓ **Qui va assurer l'animation** : des mères animatrices, formées au préalable par un l'antenne provinciale du programme FSRDC, appuyées par les PFEs ;
- ✓ **Quelles sont les activités organisées** :
 - **Activités d'éveil et de stimulation** : jouets, contes, chants ;
 - **Compléments nutritionnels** : distribution de biscuits ;
 - **Protection** à l'abri des intempéries et d'accident ;
 - **Lavage** des mains et du corps, le cas échéant ;
 - **Traitement d'égalité** entre les enfants ;
 - **Observation de la santé** des enfants.
 - Promotion de **l'inscription à l'état civil**.

Pour l'éducation parentale/sensibilisation des mères bénéficiaires

- **Lieu** : au chantier ;
- **Quand** : Pendant les jours de paiement à une tranche d'heure à déduire des heures de travail ou à un autre moment en dehors des heures de travail, choisis d'un commun accord avec les bénéficiaires ;
- **Fréquence** : à déterminer selon le nombre de thèmes à développer durant le cycle d'une cohorte ;
- **Qui va assurer l'animation** : les mères animatrices et/ou Superviseurs-PFES ;
- **Activités** : séances de sensibilisation et d'animation

VI. Les matériels et équipements de la crèche mobile

Les matériels et équipements concernent :

- a) Les matériaux pour monter l'infrastructure de la crèche mobile : un chapiteau à partir de matériaux locaux de 4mx4m entouré au trois-quarts de bâche sur les trois côtés et les équipements associés (une grande natte de fabrication locale, des cousins, etc.) ;
- b) Les jouets adaptés aux différentes tranches d'âge des tout-petits enfants ;

- c) Matériels d'hygiène et protection : seau, épuisette, savon, couches, bavoirs, serviettes, draps, couvertures, moustiquaires, etc.
- d) Les matériels et supports d'animation des sessions de sensibilisation et d'éducation parentale à l'attention des bénéficiaires ;

L'acquisition des matériels et équipements sera assurée par le programme conformément aux procédures d'achat en vigueur au niveau du FSRDC.

VII. Curriculum et plan de formation des mères animatrices de la crèche mobile

La formation initiale de 2 jours des mères animatrices pour les activités de la crèche sera très pratique et va recouvrir, d'une part, à des thématiques combinant essentiellement des contenus précis portant sur les quatre repères de développement de l'enfant, à savoir :

- Le développement du langage et de l'expression ;
- Le développement psychomoteur ;
- Le développement cognitif ;
- Le développement socio-émotionnel et social

Des consignes et conduites à tenir relatives à ces quatre repères du développement sont résumés dans un curriculum simplifié pour les 0-24 mois en 3 domaines : communication, éveil au milieu et psychomoteur.

Curriculum de la formation des mères animatrices

DOMAINE COMMUNICATION : CE QUE DOIT FAIRE LA MERE EDUCATRICE
- Stimuler l'enfant ; - Parler à l'enfant en associant gestes, paroles et mimiques ; - Appeler l'enfant par son nom ; - Être capable d'identifier les différents types de pleurs et leurs causes ; - Répondre à ses sollicitations ; - Montrer les objets en les nommant ; - Identifier les différents types d'émotions (peur, colère, satisfaction...)
- Créer un environnement propice à l'expression et à la communication : mise à disposition de jouets de diverses formes et fonctions ; - Permettre à l'enfant de jouer avec ses pairs et avec des adultes disponibles ; - Favoriser des jeux d'imitation et des jeux collectifs ; - Utiliser un langage simple ;
- Lire et raconter des histoires ; - Mettre les enfants dans un bain linguistique ; - Créer un environnement riche en stimuli : images, étiquettes, livres, journaux, supports audio visuels etc. ;
DOMAINE EVEIL AU MILIEU : CE QUE DOIT FAIRE LA MERE EDUCATRICE
- Aménager l'espace de façon à faciliter ses jeux et ses déplacements ; - Susciter l'intérêt de l'enfant à observer, à toucher des choses qui ne présentent pas de dangers ; - Maintenir l'espace de l'enfant propre et lui faire acquérir des habitudes d'hygiène ; - Surveiller l'évolution de la propreté et ne pas brimer l'enfant quand il salit sa culotte (pipi etc) ; - Eviter d'être en conflit avec l'enfant ; - Satisfaire la curiosité de l'enfant ; - Organiser les activités de sorte à permettre aux enfants de jouer ensemble ; - Renforcer la sécurité et la surveillance en évacuant tout ce qui peut être dangereux ;
- Lire et raconter des histoires ;

- Mettre les enfants dans un bain linguistique ; - Créer un environnement riche en stimuli : images, étiquettes, livres, journaux, supports audio visuels etc. ; - Chanter des berceuses à l'enfant
DOMAINE EDUCATION PSYCHOMOTEUR : CE QUE DOIT FAIRE
- En cas de sieste, coucher le bébé sur une surface propre plate et sans danger de façon qu'il puisse se déplacer librement et attraper des objets ; - Soutenir la tête du bébé au moment de la tétée et le tenir verticalement après la tétée ; - Faire des massages traditionnels et des caresses ; - Veiller à une bonne position assise de l'enfant ; - Soutenir l'enfant dans l'acquisition de nouvelles capacités motrices et réflexives (mettre le bébé dans une bassine avec des supports pour l'aider à s'asseoir etc) ;
- Aider l'enfant à acquérir la marche : éviter de toujours le porter au dos ; - Sécuriser l'espace d'évolution de l'enfant ; - Stimuler les mouvements de l'enfant : faire danser en chantant, faire des sautilllements - Faire des exercices de lancer (lancer librement une balle) ; - Soulever et porter des objets.
- Disposer d'un répertoire de jeux traditionnels et modernes ; - Mettre à disposition de matériel de récupération : pneus, cerceaux, balles, boîtes de conserves, caisses, morceaux de bois, briques en carton... - Mettre à disposition de matériel de plein air : toboggan, balançoires, tourniquets, cages à écureuil... - Disposer d'un répertoire de chants, danses et comptines ; - Utiliser le matériel audiovisuel pour les moments de chants, contes et comptines.

D'autre part, elle portera sur thématiques basiques de la santé/hygiène, la nutrition et la protection de l'enfant, portant sur :

- **La santé de l'enfant** : soins basiques et conduites à tenir en cas signes de maladies, suivi calendrier vaccinal des enfants, suivi CPON pour les nourrissons et CPN chez les femmes enceintes ; procédures de références vers les structures sanitaires enfants habilités.
- **La promotion de la nutrition infantile** : allaitement exclusif, alimentation de compléments, etc.
- **Hygiène et propreté** de la crèche et des enfants ;
- **Protection** physique et psychologique, droits de l'enfant, etc

Par ailleurs, un autre volet de la formation mettra l'accent sur les techniques de sensibilisation et d'éducation parentale sur les mêmes thématiques sensibles au Développement de la Petite Enfance avec comme objectif principal : promouvoir l'adoption et la pratique systématique des comportements essentiels au quotidien par les parents et de renforcer leur compréhension sur l'importance du développement de la petite enfance.

Ces différents volets de la formation vont s'effectuer selon le schéma classique de cascade en adoptant la démarche andragogique (principes de l'éducation des adultes) :

Cette formation de type cascade pourra se faire comme suit :

1. Equipe multisectorielle instaurée autour du projet "Crèche Mobile" ;
2. Equipe opérationnelle au niveau de la CG du projet ;
3. Formation Equipe provinciale du FSRDC (CSAES, CNV) ;

4. Formation des mères animatrices et superviseurs chantiers (PFES)
5. Mise en œuvre de l'animation de la crèche et des sessions de sensibilisation et d'éducation parentale pour les parents et autres bénéficiaires des chantiers THIMO.

Ce plan de formation comprend également une dimension formation continue avec les activités dévolues au point focal provincial/CSAES, dont les attributions sont déclinées ci-après.

Responsabilités du point focal CM/ CSAES

Il concentrera son expertise pour la composante : encadrement rapproché du processus d'animation et de gestion des activités de la CM. Plus précisément, il aura en charge la responsabilité des principaux domaines d'activités suivants :

- Assurer périodiquement une formation à la tâche des mères animatrices et des superviseurs sur les différents aspects du curriculum de la CM ;
- Animer périodiquement des séances de planifications des séquences d'activités journalières de la CM au profit des mères animatrices et des superviseurs ;
- Animer périodiquement des séances portant sur l'organisation et l'aménagement de l'espace de la CM au profit des mères animatrices et des superviseurs ;
- Animer périodiquement au profit des mères animatrices et des superviseurs des séances portant sur les différentes activités de la crèche : soins sanitaires, nutrition, stimulations et interactions ludiques ;
- Animer périodiquement au profit des mères bénéficiaires, mères animatrices et des superviseurs spécialisés des séances sur les conduites d'hygiène à tenir (eau, alimentation, jouets, toilettes, environnement interne et externe, etc.) ;
- Animer périodiquement au profit des mères animatrices et des superviseurs des séances sur la gestion et la sécurisation de tout le matériel de la CM (jouets notamment) ;
- Animer périodiquement des séances d'éducation parentale sur les soins et le développement de l'enfant à l'attention de toutes les mères animatrices, mères bénéficiaires et des superviseurs ;

Par ailleurs, il aura également la responsabilité faire le suivi-supervision des activités de la crèche mobile et de renseigner le système des indicateurs :

VIII. Plan de suivi - supervision et système des indicateurs

Sous la responsabilité du point focal, un plan de suivi-supervision hebdomadaire et mensuel sera mis en place pour surveiller les performances réalisées en collectant des informations pertinentes au système des indicateurs du programme.

Deux catégories d'indicateurs seront interrogées, la première relative au processus (qualitatif) et la seconde s'intéressera aux résultats intermédiaires et finaux (quantitatifs).

Les indicateurs de processus (qualitatifs) porteront sur les thèmes suivants :

1. Environnement interne/externe et sécurité physique des enfants :
2. Aménagement et hygiène de l'espace ;
3. Organisation et animation des activités ;
4. Soins, alimentation et repos des enfants ;
5. Hygiène des enfants, leurs états psychologiques et conduites ;

6. Interactions mères animatrices-enfants et enfants-enfants ;
7. Attitudes des mères animatrices vis-à-vis des enfants de la crèche mobile ;
8. Les superviseurs spécialisés des crèches mobiles ;
9. Relations mères animatrices et femmes dont les enfants sont en garde à la crèche ;
10. Animation des séances d'éducation parentale pour tous les parents et autres bénéficiaires ;

Au moment des activités hebdomadaires de suivi-rapproché, le point focal/CSAES mènera périodiquement des observations sur chacun des aspects spécifiques aux 10 indicateurs listé ci-dessus de la vie de la CM, à l'aide de la grille suivante.

Fiche de suivi des indicateurs de la CM

Province District

CohorteEquipe.....

Variables	Check list des items	Appréciations			Commentaires
		+	-	+/-	
Environnement externe et sécurité physique de la crèche	L'espace de regroupement des enfants est ombragé toute la journée				
	L'espace de regroupement des enfants est protégé contre la poussière et la pluie				
	L'espace de regroupement des enfants est bien délimité et protégé (inaccessible aux animaux)				
	L'espace de regroupement des enfants est dégagé de tous débris et crottes d'animaux dans son environnement immédiat				
Aménagement interne et hygiène de l'espace	L'espace de regroupement des enfants est suffisamment propre et les conditions d'hygiène y sont respectées				
	L'espace de regroupement des enfants est suffisamment spacieux pour abriter tous les enfants et les activités qui y sont prévues				
	Le parterre abritant les activités est suffisamment recouvert de nattes				
	Un espace non couvert de nattes est dédié aux activités de psychomotricité avec quelques petites (toboggan, cerceaux, pneus, etc)				
Organisation et animation des activités	Les activités sont menées suivant une planification journalière (emploi du temps)				
	Les enfants sont répartis, organisés et pris en charge par groupe d'âge				
	Chaque groupe d'âge est encadré par au moins une mère animatrice (indiquer les ratios)				
	Les enfants âgées de 0-1 an bénéficient d'une attention particulière (toilettes, rythmes alimentaires et sommeil plus fréquents)				
	Les mères allaitantes ont facilement accès à leurs enfants pour les tétés				
	Les enfants sont effectivement occupés dans des activités d'interactions avec les mères animatrices, entre pairs ou en jeux libres				
	Tous les enfants ont équitablement accès aux jouets qui correspondent à leurs âges respectifs				
	Plusieurs catégories de jouets sont disponibles				

	Les jouets sont adéquatement utilisés				
Hygiène, soins, alimentation et repos des enfants	Les enfants viennent propres et le restent toute la journée (si possible avec des habits de rechange, au cas où ils se salissaient sérieusement)				
	Un personnel de santé (infirmière notamment) effectue les visites médicales, procède aux mesures de statut pondéral (avec le Bracelet pour mesurer le périmètre brachial chez l'enfant qui sert évaluer l'état de la malnutrition, par exemple) et veille au statut vaccinal des enfants, au respect des CPN chez les femmes enceintes et des CPON chez les mères de nourrissons				
	Les enfants qui présentent des signes de maladies font l'objet d'attention particulière leurs parents sont aussitôt informés et ils sont référés vers les services médicaux				
	Les enfants effectivement malades doivent rester chez eux jusqu'à guérison complète pour éviter la propagation des épidémies de crèches				
	Chaque mère apporte effectivement la nourriture de son enfant,				
	Les consignes d'hygiène sont respectées aussi bien pour la conservation que la consommation (lavage des mains et des pieds), des aliments				
Mères animatrices	Elles sont ponctuelles et assidues				
	Elles maîtrisent l'organisation et l'animation des activités				
	Elles sont attentives aux besoins spécifiques de chaque enfant				
	Elles sont investies dans les tâches de soins et des interactions				
	Elles communiquent bien avec les mères qui confient leurs enfants à la crèche				
Les superviseurs	Les superviseurs participent aux sessions d'encadrement ponctuel sur l'éducation parental				
	Les superviseurs font le suivi régulier de la fonctionnalité de la CM				
	Les superviseurs participent à l'animation régulière des séances d'éducation parentale pour tous les travailleurs bénéficiaires				
	Les superviseurs font remonter les informations à l'UGP provinciale des FSS/Ebola				

Les indicateurs de résultats (quantitatifs) peuvent être déclinés comme suit :

1.	Nombre d'enfants inscrits à la crèche
2.	Nombre d'enfants fréquentant régulièrement la crèche
3.	Nombres d'enfants ayant abandonné de fréquenter la crèche
4.	Nombre de cas d'enfants identifiés comme malades
5.	Nombre de cas d'enfants référé vers une structure sanitaire
6.	Nombre de cas d'accidents avec les enregistrés
7.	Nombre des femmes utilisant les services de CM
8.	Nombre de femmes inscrites au programme d'éducation parentale
9.	Nombre de femmes suivant régulièrement le programme d'éducation parentale
10.	Nombre de parents participant régulièrement aux sessions d'éducation parentale
11.	Nombre total de bénéficiaires participant régulièrement aux sessions d'éducation parentale
12.	Pourcentage de satisfaction des bénéficiaires CM
13.	Pourcentage des CM répondant aux normes de qualité

IX. Structure du budget Crèche Mobile par Chantier THIMO

Ce budget est établi en fonction de la moyenne des enfants par chantier THIMO de 250 bénéficiaires. Cette moyenne est de 50 enfants en raison des 5 enfants par équipe. Chaque chantier pourra donc avoir au moins 5 crèches en fonction de 2 équipes par Crèche Mobile. Ce budget pourra changer en fonction des réalités locales.

Ainsi, pour chaque chantier THIMO, nous aurons besoin de ;

Désignation		Nombre d'unité	Coût Unitaire (à compléter)	Coût Total
1.	Location Locale (dépôt CM)	01	100	100
2.	Petits matelas	15	50	750
	Nattes	20	6	120
	Draps	20	10	200
	Bâches (Gd format)	15	10	150
	Fil (Rouleau)	2	5	10
	Clous de 8	2 Kg	6	12
	Stick d'arbre	30 Pces	3	90
	S/T			1.332
2.	Savons	4 cartons	35	140
	Pampers	30 paquets	15	450
	Lotion	6 douzaines	25	150
	Pots de toilette pour bébé	50 Pces	5	250
	Papiers hygiéniques	12 douzaines	6	72
	Bassines	10 Pces	5	50
	Petits Seaux	10 pces	5	50
	S/T			1.162
3.	Santé : visite médicale ; (En réflexion)	00	00	00

4. Nutrition : Intrants pour les goûters des enfants (les éléments en rouge vont attendre) ; Pour les biscuits, chaque enfant aura droit à 4 paquets par jour.	Eau	200 cartons	7	1 400
	Biscuits	168 cartons de 120pces	15	2 520
	Farine de Masoso	50Kg	00	00
	Sucres	25Kg	00	00
	S/T			3 920
5. Ustensiles de cuisine et couverts pour enfants (ces éléments sont à étudier et par conséquent peuvent attendre) ;	Casseroles	2 Pces	00	00
	Gobelets	2 douzaines	00	00
	Cuillères	2 douzaines	00	00
	Louches	6 Pces	00	00
	Braisière	2 Pces	00	00
	Braise	2 sacs	00	00
	S/T			00
6. Jouets et autres matériels didactiques ;		5 sacs	120	600
Imprévus	25%			1 778,5
Total General				8 892,5

